

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA HAUTE-SAONE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

En lien avec les circonstances extraordinaires rencontrées pendant une grande partie de l'année, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid, la baisse continue depuis plusieurs années du nombre annuel de dossiers déposés s'est accentuée sur le plan national en 2020 (-24% contre -11,9% entre 2018 et 2019). La région Bourgogne-Franche-Comté dans son ensemble suit la même tendance, avec une baisse de 24,4% contre -14,5% entre 2018 et 2019.

Avec un recul de 12,3% du nombre de dossiers déposés en 2020 par rapport à 2019, contre -16,7% entre 2018 et 2019, la Haute-Saône se démarque de la tendance nationale et régionale : la diminution continue, mais elle a ralenti en 2020. Ces variations ponctuelles sont délicates à expliquer. On peut toutefois se féliciter de la continuité d'activité particulièrement bien assurée en Haute-Saône, notamment par les services sociaux ainsi que par le Tribunal judiciaire pour le traitement des recours. Pour sa part, la Banque de France a assuré la continuité dès le début de la crise sanitaire : accueil du public par téléphone et par web, traitement des dossiers de surendettement. Les Commissions ont aussi été tenues dans le respect des délais et du quorum.

Dans notre département, la proportion de dossiers re-dépôts (sur 12 mois à fin septembre) qui avait diminué de 9 points en 2019 est restée quasiment stable (+0,75%) à 38%, toujours très en deçà de la proportion régionale (47,7%). Ils concernent notamment des dossiers dans lesquels les débiteurs n'ont pas pu réaliser la vente de leur bien immobilier dans les délais proposés par la Commission ou des changements de situation professionnelle ou familiale ne permettant plus de respecter les mesures précédentes. Les mesures favorisant la sauvegarde de la résidence principale, appliquées depuis fin 2018, et la recherche constante de solutions pérennes favorisent ce résultat : plans conventionnels, mesures imposées avec ou sans effacement de dettes, rétablissements personnels.

Recevabilité et orientation

384 dossiers ont été soumis à la recevabilité en 2020 contre 444 en 2019.

Le taux d'irrecevabilité des dossiers est stable à 4,4% en 2020, un peu inférieur au taux régional de 5,3%.

61 % des dossiers ont été orientés vers un réaménagement des dettes (66% en 2019) et 68% des dossiers traités par la Commission ont abouti à une solution pérenne réglant la situation de surendettement.

465 dossiers ont été traités par la Commission de Haute-Saône en 2020 (reliquat de dossiers déposés en 2019 + dossiers déposés et traités en 2020).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels de redressement définitif représente 12,4 % des dossiers traités, soit un taux conforme au niveau régional mais supérieur au chiffre national (9 %).

Les mesures imposées, avec effacement partiel des dettes ou sans effacement, concernent 39,3 % des dossiers traités. Les mesures imposées à la suite d'un redressement personnel sans liquidation judiciaire (LJ) représentent plus du tiers des dossiers traités.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission de surendettement de la Haute-Saône a permis la mise en place de solutions pérennes pour 68 % des dossiers traités en 2020, contre 76,8% en 2019. La proportion de mesures provisoires s'est inversement accrue : moratoires pour vendre un bien immobilier ou pour retrouver un emploi.

KAR

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du Rapport d'activité de l'année 2019, point sur les effets de la crise sanitaire, rappels méthodologiques et échanges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	6 32 participants	Présentation de la procédure de surendettement, de la procédure de droit au compte et de l'inclusion bancaire (UDAF et CCAS)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 15 participants	Missions locales : présentation de la procédure de surendettement, de la procédure de droit au compte et de l'inclusion bancaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5 111 participants	Présentation de la procédure de surendettement et de l'inclusion bancaire, présentation des missions de la Banque auprès des jeunes (éducation nationale,

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à présenter les nouveautés du ROAS, échanger sur les évolutions législatives et partager nos modes de fonctionnement pour optimiser les traitements.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

6 actions à destination des travailleurs sociaux ont pu être réalisées en 2020, au profit de l'UDAF 70 (Union départementale des Associations Familiales) et des CCAS de Vesoul et Lure.

*MSL*  
*TE*



# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Biens immobiliers en indivision :

- difficultés à réaliser ces actifs
- coût élevé et procédure longue en cas de sortie de l'indivision par voie judiciaire.

Mise en œuvre de l'accompagnement et du suivi budgétaire des personnes surendettées (préconisé ou imposé par la commission) :

- remontée de difficultés à trouver un accompagnant
- les coordonnées des travailleurs sociaux ne sont communiquées qu'avec l'envoi du formulaire aux débiteurs. Elles ne sont pas disponibles sur internet par exemple
- contexte sanitaire limitant l'accompagnement en présentiel pendant plusieurs mois.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- difficultés de mise en œuvre de solutions pérennes retenues par la commission en raison de la fragilité des personnes bénéficiant de la procédure, même quand un accompagnement social a été mis en place ;
- fragilité des personnes surendettées face à l'emploi, qui rend difficile l'évaluation d'une capacité de remboursement stable pour la mise en place de mesures pérennes : succession de périodes de chômage, d'intérim ou de formations rémunérées
- problème de concordance des mesures lorsque des débiteurs déposent séparément dans des départements différents en étant co-proprétaires d'un bien immobilier (cas de divorces généralement).

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- les débiteurs rencontrent des difficultés pour la mise en place de mesures d'apurement avec certains grands créanciers (difficultés de contact notamment) ;
- contestations de bailleurs privés ou publics des mesures d'effacement des dettes locatives (dans le cas de mesures de rétablissement personnel) ;
- les notaires sollicitent fréquemment le secrétariat lors de la vente d'un bien et lorsqu'ils ont eu connaissance d'une situation d'endettement. Ils demandent si la vente peut être effectuée (y compris lorsque la vente est demandée par la commission ou le juge) et à avoir communication de la liste des créanciers et des sommes restant dues, afin de pouvoir affecter les fonds de la vente.

Le 17 février 2021,

La présidente de la Commission



La secrétaire de la Commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**

**Données d'activité**

**Haute-Saône**

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>438</b>	<b>384</b>	-12,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	37,28%	38,02%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	4,69%	2,34%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>425</b>	<b>377</b>	-11,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	17,65%	16,18%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	0,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	42,11%	52,63%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>432</b>	<b>380</b>	-12,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	36,11%	46,32%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	33,10%	38,68%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,39%	0,53%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	65,51%	60,79%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>465</b>	<b>428</b>	-8,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,31%	7,94%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,09%	4,44%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,40%	35,75%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,51%	0,23%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,84%	12,38%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	8,17%	6,07%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,67%	6,31%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,86%	39,25%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	35,70%	26,17%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,06%	14,02%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,16%	13,08%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,77%	68,22%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Haute-Saône	BOURGOGNE- FRANCHE- COMTE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	36%	34%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	12%	12%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39%	42%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	68%	70%	76%

\*en % de dossiers traités

KAR  
II



**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ  
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

**Haute-Saône**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	15 754	325	1 572	78,5%	85,5%	18 090	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	8 125	90	144	40,5%	23,7%	77 617	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	7 273	283	1 174	36,2%	74,5%	15 047	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	356	197	254	1,8%	51,8%	800	1,0
Dettes de charges courantes	1 514	301	1 277	7,5%	79,2%	2 999	4,0
Autres dettes	2 814	222	516	14,0%	58,4%	1 806	2,0
Endettement global	20 082	380	3 365	100,0%	100,0%	19 697	8,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)**

**Bourgogne-Franche-Comté**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	198 432	4 551	21 884	78,2%	85,9%	17 225	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	99 151	1 029	1 645	39,1%	19,4%	86 082	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	95 094	4 011	16 895	37,5%	75,7%	13 988	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	4 187	2 620	3 344	1,6%	49,5%	825	1,0
Dettes de charges courantes	24 456	4 170	16 789	9,6%	78,7%	3 314	3,0
Autres dettes	31 020	2 938	6 407	12,2%	55,5%	1 741	2,0
Endettement global	253 908	5 298	45 080	100,0%	100,0%	20 602	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement)

### France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

MAB  
B